

Organisation de l'aide sociale Canton de Neuchâtel

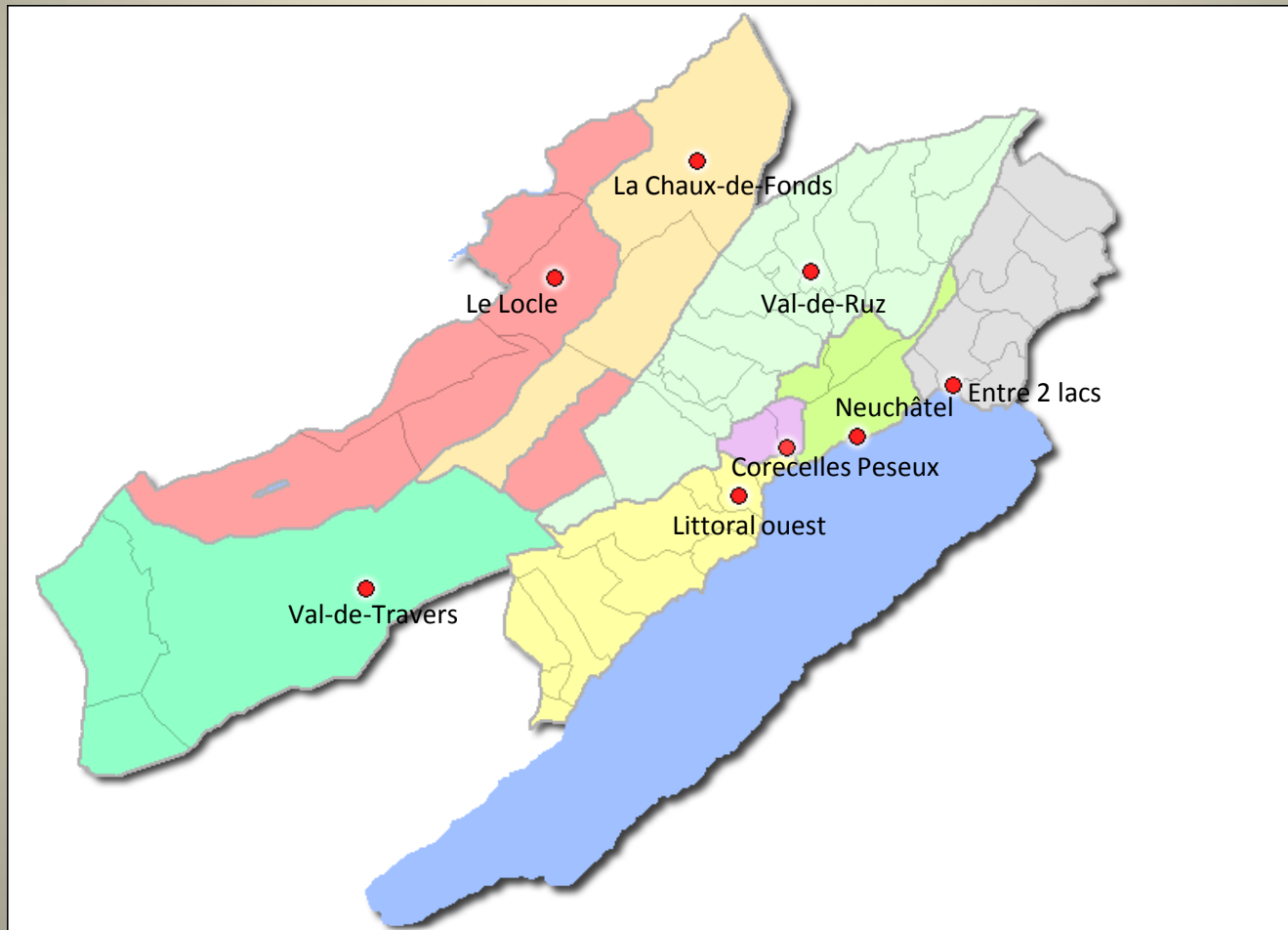
Organisation de l'aide sociale dans le canton de Neuchâtel

- Compétence communale
- Normes et directives données par le canton

Loi cantonale sur l'action sociale du 25 juin 1996

- **Fixe le cadre légal et les compétences
entre les communes et le canton**

8 services sociaux régionaux



Service social des Montagnes neuchâtelaises (SMN)

Regroupe les communes du Locle
et du district du Locle ainsi que les
Planchettes (district de La Chaux-
de-Fonds)

Mission

- Venir en aide aux personnes dépourvues des moyens nécessaires pour couvrir leurs besoins vitaux et/ou en difficultés sociales

Prestations

- **Aide financière/matérielle**
- **Accompagnement social**

BUT:

**Réintégration sociale et
économique du bénéficiaire**

Répartition des frais

- **Frais d'assistance:**
60% Commune, 40% Canton

- **Frais de personnel:**
60% Commune, 40% Canton

Statistiques 2008

Canton de Neuchâtel

- 5'746 dossiers actifs
- 10'214 personnes
- 5.98% de la population résidante
- Montant de l'aide sociale: 67'600'000.-

Statistiques 2008

Le Locle

- 416 dossiers actifs
- 734 personnes
- 7.13 % de la population résidante
- Montant de l'aide sociale: 4'220'214.-

Répartition

- **56 % de Suisses**
- **44 % d'étrangers**

Frais liés à l'interprétariat

?